



L'Association Canadienne des Propriétaires d'Armes à Feu

Tel: (780) 439-1394

Boite postale 49090, Edmonton, Alberta, Canada T6E 5X0

Sans frais : 1-877-818-0393

Fax: (780) 439-4091

www.nfa.ca

25 Octobre 2011

L'Association Canadienne des Propriétaires d'Armes à Feu soutient des efforts de partie conservatrice sur la réforme de loi d'armes à feu

L'Association Canadienne des Propriétaires d'Armes à Feu est heureuse d'encourager les efforts du Gouvernement Conservateur dans l'accomplissement de sa promesse d'éliminer l'obligation d'enregistrer les armes longues. Parlant de Prince Georges en Colombie Britannique, Sheldon Clare, Président de l'Association des Propriétaires d'Armes à Feu affirme: "Les efforts positifs du Gouvernement Harper dans la prise de cette étape vers la réalisation des promesses faites aux enthousiastes d'armes à feu, sont de bon augure pour la poursuite des réformes aux Lois Canadiennes sur les armes à feu." "Les Lois ne se font pas abroger souvent, donc il est très encourageant de voir une si mauvaise Loi se faire éliminer." poursuit Mr. Clare. "Ce Projet de Loi reflète le résultat de consultations positive avec les gens et les organisations qui doivent subir ces Lois ainsi que les efforts de plusieurs individus faisant parti de la communauté des enthousiastes d'armes à feu qui ont pris le temps de faire connaître leurs inquiétudes et ce, pendant plusieurs années. Ce travail acharné va continuer car ceci n'est qu'un premier pas vers la création de meilleures Lois sur les armes à feu. L'aspect de la Loi sur les Armes à Feu (LAF) qui sera abrogé, va enfin éliminer une blessure persistante qui est devenue un irritant majeur pour plusieurs Canadiens."

"Ce projet de Loi contient plusieurs modifications qui augurent bien pour les propriétaires d'armes à feu. En premier lieu, le Projet de Loi promet d'assurer la destruction complète de la banque de données des enregistrements. Cette banque de données a été une source constante d'inquiétudes puisque les gens se demandaient s'il y aurait de nouveaux registres créés avec les anciennes données du registre Fédéral, ciblant encore les mauvaises personnes. Deuxièmement: Le projet de Loi retire l'obligation de communiquer avec le Centre Canadien des Armes à Feu pour confirmer le transfert d'une arme. Dans un Projet de Loi antérieur cette obligation était toujours requise et perçue comme un enregistrement déguisé. Il y a encore une exigence pour les personnes de présenter une licence, la différence est que maintenant la transaction n'a pas besoin d'être enregistrée. Cette seule étape permettra d'économiser au contribuable une énorme quantité d'argent. Il y a aussi quelques modifications techniques dont nous somme entrain d'examiner à la Loi mais en général l'Association Canadienne des Propriétaires d'Armes à Feu est très fière de l'effort fait par les Conservateurs."

L'Association Canadienne des Propriétaires d'Armes à Feu est enthousiaste de pouvoir travailler avec le Gouvernement pour continuer de réparer les mauvaises Lois Canadiennes sur les armes à feu.

Pour plus d'information contactez :

Ginger Fournier, Directeur général, Bureau d'Edmonton, 1-877 818 0393

Steve Buddo, Directeur Régional Québec, 450-430-0786 info@nfa.ca

Phil Simard, Directeur Régional Québec, 514-365-0685 info@nfa.ca